

NOUVELLES INFORMATIONS

AJOUTS DE SERVICES DE GARDE D'URGENCE

5,6,7 et 8 janvier 2021

Le gouvernement a mis en place, le 15 décembre, des mesures supplémentaires afin de diminuer la propagation du virus de la Covid-19.

Le calendrier des fêtes pour les élèves du préscolaire et du primaire a été modifié. Des services de garde d'urgence viennent s'ajouter les 5,6,7 et 8 janvier 2021.

Ainsi, **des services de garde d'urgence** seront disponibles dans toutes les écoles primaires où un service de garde est déjà existant, et ce, **uniquement pour les parents qui occupent un emploi figurant sur la liste des emplois essentiels**.

Pour consulter la liste des emplois essentiels, cliquez sur ce lien : [SGU - Liste emplois essentiels.pdf \(csr.qc.ca\)](https://www.csr.qc.ca/ressources/SGU-ListeEmploisEssentiels.pdf)

L'ACCÈS AU SERVICE DE GARDE D'URGENCE

- Les services de garde d'urgence sont un service **exceptionnel pour les parents qui n'ont aucune solution de rechange**.
- De plus, **ils sont réservés aux enfants dont les parents occupent un emploi figurant à la liste des emplois essentiels**, et donnant droit aux services de garde d'urgence.
- Ce service ne devrait être utilisé que si les parents ayant droit au service **n'ont aucune autre solution leur permettant de se rendre au travail**. Ainsi, les familles dont un des parents demeure à la maison, même s'il est en situation de télétravail, devraient éviter d'utiliser ce service.

INFORMATION POUR L'INSCRIPTION

Si vous avez besoin de ce service, un formulaire d'inscription en ligne est disponible **du 19 décembre au 3 janvier** inclusivement à l'adresse suivante :

https://formulaires.education.gouv.qc.ca/collecteinfo/517_servc_garde_urgenc/fr

- Vous devez inscrire votre enfant à l'avance pour faciliter l'organisation des services.
- Vous devez inscrire chacun de vos enfants pour lesquels le service est requis, et ce, pour chaque journée de garde nécessaire.

LES PARENTS DOIVENT FOURNIR LE REPAS ET LA COLLATION

Veillez noter qu'aucun service de repas ne sera offert, ni aucune collation fournie. Vous devez donc prévoir une boîte à lunch pour votre enfant. Seuls les repas froids et les thermos seront acceptés.

Services éducatifs - CSSRL